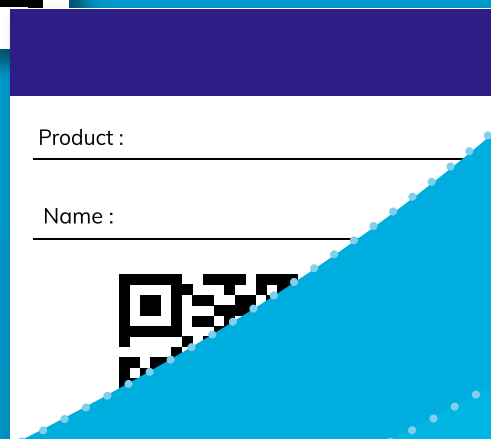




ASSURANCE
BANCASSURANCE
RÉASSURANCE
RISK MANAGEMENT

Le magazine de l'assurance, du risque et de la finance

DU CODE-BARRES À QR CODE Une révolution en marche



N° 273 ♦ Janvier/Février 2023 ♦ bimestriel ♦ le numéro : 30,000

Trente-troisième année

Re(d)écouvrez la Grèce !

www.visitgreece.gr



GRÈCE

RISK

Est une publication de S.E.F.E
(Société d'Éditions Financières
et Économiques)

40, Avenue Albert-Elisabeth
B-1200 Bruxelles
Tél. : 0475 948 288
Fax : 04 234 16 45
e-mail : risk.mag@skynet.be
Copyright Risk®

Editeur Responsable :

D. PSALLIDAS
40, Avenue Albert-Elisabeth
B-1200 Bruxelles

Conseil de Rédaction :

J. Boulet, D. de Laminne, J-C Debussche,
J. Drossaert, O. Halfants, G. Klein,
D. Psallidas, P. Cauwert, M. Vrijman,
T. Mooij, L. Golvers, N. Van Vaerenbergh, R.
Vander Haeghen et J-J- Surny

Publicité & mise en page :

Régie RISK

Impression :

Imprimerie Graphius Brussels
www.graphius.com

Comptes bancaires :

Fortis IBAN BE 89210004630285
Belfius IBAN BE 59068907628926

Site internet :

www.riskmagazine.be

Sommaire

En couverture

Du Code -barres au QR Code Une révolution en marche

Depuis plus de 50 ans, le Code-barres est utilisé comme référence de paiement pour tous les produits de consommation lors de leur passage à la caisse ou lors d'un transfert de marchandises.

Or, GS1, l'association qui gère ce code d'identité des objets, a décidé d'adopter le QR Code dès 2027 ! Bref, le système de Code-barres vit ses dernières années. 11

Sommaire 3

Editorial 4

En Belgique et dans le monde 5

Mobilité 9

- **Les Belges et la mobilité**
- **Une enquête d'Europ Assistance**

Du Code-barres au QR Code 11

Distribution 15

- **Des tendances fortes**

Risques d'entreprises 22

- **Le Baromètre 2023**

Risk Management 25

- **L'entreprise face aux nouvelles données du marché. Image, Réputation, Crédibilité...**

La chronique de Gérard Klein 27

- **Thomas Büberl, le patron d'AXA, prend de la hauteur**



Autoassurance vs. Captive de réassurance

Nos amis français ont l'art de s'approprier et de mettre à leur sauce des idées et des concepts qui existent depuis longtemps. L'Etat français nous en offre un exemple dans le domaine de l'assurance en instituant un régime spécial pour les sociétés captives créées dans l'Hexagone.

Après avoir vilipendé durant des décennies les entreprises qui avaient osé créer des structures assurantielles en dehors de l'hexagone, la France, dans sa loi des finances pour 2023, crée un cadre officiel pour faciliter la création de ce type de sociétés sur son territoire. Bref, des sociétés « captives à la française ». Il n'y a qu'une chose qui change : l'appellation. Dans la loi des finances pour l'exercice 2023, on parle de « autoassurance » !

Déjà, plus d'une dizaine de sociétés locales se sont engouffrées dans la brèche ainsi ouverte légalement et ont obtenu le sésame pour créer leurs captives à la française !

Ceci dit, les grands groupes industriels et financiers qui font partie ou pas du CAC 40, ont, depuis des décennies, utilisé l'arme de la captive de réassurance pour couvrir une partie de leurs risques. On en compte plusieurs dizaines, domiciliées au Luxembourg, à Malte, aux îles anglo-normandes et autres pays précurseurs dans ce type d'opérations.

Certains estiment que la main tendue par l'Etat cache une double ambition. Il s'agit, d'une part, d'inciter les captives des sociétés françaises expatriées à considérer les nouveaux avantages offerts et à revenir en France. D'autre part, l'Etat offre à la place financière de Paris la possibilité de développer une activité supplémentaire, et, pourquoi pas, de devenir à son tour un centre de domiciliation de captives. On enregistre l'ambition, mais c'est, bien sûr, trop tôt pour anticiper l'évolution. Le rétropédalage de la France en matière de captives rappelle un peu la situation des groupes français établis au Luxembourg pour participer à l'aventure de la Libre Prestation de Services. A l'époque, l'Etat français était hostile à cette initiative au point de faire des misères à un fleuron français de la place de Luxembourg, feu PanEuroLife. Aujourd'hui, le marché de l'assurance Vie luxembourgeoise est dominé par des acteurs français !

D. Psallidas
Rédacteur en Chef
risk.mag@skynet.be